

Rapport final

**Conservation des frayères, réduction des obstacles pour la migration et restauration riveraine à Cap-Acadie
(FE25-11)**



Décembre 2025



VisionH₂O

Remerciements

Notre groupe environnemental remercie le Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick qui a permis la réalisation du projet ainsi que la collaboration des propriétaires fonciers pour l'accès aux terrains et le MTI. Un permis de modification du cours d'eau ou d'une terre humide a été obtenu (Annexe 2).

Cette initiative locale est importante pour mieux comprendre et tenter d'améliorer et conserver l'habitat du poisson de notre région.

Table des matières

1.	Description de l'organisation.....	6
1.1	Objectifs de l'organisme	6
2.	Introduction.....	7
2.1	But du projet	7
3.	Méthodologie et activités de terrain.....	8
3.1	Installation de tapis de frai (Spawning mats).....	8
3.2	Caméra de terrain.....	10
3.3	Prises de données de température de l'eau	11
3.4	Restauration riveraine	12
3.5	Repérage des obstacles physiques	14
3.6	Signalement des obstacles.....	17
3.7	Cartographie.....	17
3.8	Surveillance des algues bleu-vert.....	18
3.9	Échantillonnage de la qualité de l'eau	18
3.10	Sensibilisation du public. Habitat du poisson: Restez sur les sentiers.....	20
3.11	Signalement de la présence d'une espèce exotique envahissante.....	20
3.12	Autres activités.....	20
4.	Résultats de la vérification de sites sur le terrain.....	20
4.1	Rivière Kouchibouguac, Compté de Westmorland (46.173202, -64.347420)	20
4.2	Grant Creek, Route 955 (46.162819, -64.039526)	21
4.3	McMorris Bk, Shemogue Route 15 (46.131387, -64.132574)	22
4.4	Ruisseau Chemin Pointe-à-Nicet (46.205820, -64.394692)	23
4.5	Ruisseau Gaudet Grand-Barachois (46.226129, -64.435714)	23
4.6	Rivière Kinnear (46.164825, -64.383547).....	24
4.7	Rivière Aboujagane, pont Route 933 (46.173974, -64.420511).....	24
4.8	Murray Corner, Chapman Corner (C204) (46.135428, -64.081729).....	25
4.9	Avard Brook, Shemogue (rue Collins lake) (46.143998, -64.173635).....	25
4.10	Rivière Tedish (46.179560, -64.263439).....	26
4.11	Copp Brook, Shemogue (46.161200, -64.187406).....	27
5.	Communication.....	28
5.1	Site Internet et médias sociaux	28
5.2	Campagne éducative	28
5.3	Bulletin de nouvelles.....	31

6.	Discussion	31
7.	Recommandation	33
8.	Conclusion	33
9.	Annexes.....	34
10.	Références	38

Liste de figures

Figure 1 :	Des œufs ont été observés sur des tapis de frai (échantillons) installés plus en amont au ruisseau Copp Brook le 14 avril 2025 (T° eau= 4,0 °C à 16h30). De nouveaux œufs ont été relâchés par les éperlans après le 25 avril 2025 sur les roches. Le 26 avril 2025, la température était 7°C à 7h00. Notre dernière observation d'œufs était le 12 mai 2025 (T° eau= 9,44°C à 12h50).	8
Figure 2 :	Vérification de la présence d'œufs tôt au printemps 2025 au ruisseau Copp Brook.	9
Figure 3 :	Œufs éperlans (1er mai 2025). Copp Brook.	9
Figure 4 :	Caméra de terrain installée au ruisseau Copp Brook.	10
Figure 5 :	Des éperlans morts par prédation (environ 10) ont été observés le 10 avril 2025 (T° eau= 5,8°C à 17h) au ruisseau Copp Brook.	10
Figure 6 :	Prédation d'éperlans adultes (15 avril 2025) en aval du site de restauration au ruisseau Copp Brook.	11
Figure 7 :	Prises de données de température de l'eau au ruisseau Copp Brook lors de la période de montaison.	11
Figure 8 :	Site de restauration. Plantation de 12 Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>) et d'autres espèces indigènes sur la berge du ruisseau Copp Brook.	12
Figure 9 :	Les employés de Vision H ₂ O qui plantent des espèces indigènes lors de la restauration riveraine au ruisseau Copp Brook au printemps 2025.	13
Figure 10 :	Suivi du succès de la plantation riveraine.	13
Figure 11 :	Nettoyage de débris (1) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).	14
Figure 12 :	Nettoyage de débris (1) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (après).	14
Figure 13 :	Nettoyage de débris (2) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook.	15
Figure 14 :	Nettoyage de débris (3) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).	15
Figure 15 :	Nettoyage de débris (3) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).	16
Figure 16 :	Nettoyage sélectif d'une section du ruisseau Copp Brook (avec permis WAWA).	16
Figure 17 :	Barrage qui semble nuire à la montaison des salmonidés en période de reproduction observé le 26 octobre 2025 dans la rivière Kouchibouguac. Accumulation de sédiments, très bas niveau de l'eau et une mauvaise circulation de l'eau. Un rapport a été envoyé au MTI et Ressources naturelles.	17
Figure 18 :	Surveillance de la présence d'algues et de la présence potentielle de cyanobactéries (tapis bentiques) près d'une frayère en été 2025. Le ruisseau Copp Brook a été sec par la suite durant la sécheresse de l'été 2025.	18
Figure 19 :	Échantillonnage de la qualité de l'eau dans le ruisseau Copp Brook le 15 septembre 2025.	19
Figure 20 :	Ruisseau Copp Brook. Sécheresse (14 août 2025).	19
Figure 21 :	Crabe vert dans le ruisseau Grant – 7 octobre 2025	20

Figure 22 : Rivière Kouchibouguac	21
Figure 23 : Ruisseau Grant Creek	21
Figure 24 : Barrage à castor dans le ruisseau McMorris	22
Figure 25 : Ruisseau McMorris	22
Figure 26 : Ruisseau chemin Pointe-à-Nicet.....	23
Figure 27 : Ruisseau Gaudet	23
Figure 28 : Rivière Kinnear	24
Figure 29 : Rivière Aboujagane.....	24
Figure 30 : Murray Corner, Chapman Corner	25
Figure 31 : Avard Bk, rue Collins lake.	25
Figure 32 : Ponceau Avard Bk, rue Collins lake.....	26
Figure 33 : Rivière Tedish.....	26
Figure 34 : Rivière Tedish.....	27
Figure 35 : Ruisseau Copp Brook	27
Figure 36 : Publication Facebook sur les résultats de l'inventaire des éperlans dans les cours d'eau de Cap-Acadie	28
Figure 37 : Publication Facebook sur le balbuzard pêcheur.....	29
Figure 38 : Publication Facebook sur les marais	30

Liste de tableau

Tableau 1 : Espèces indigènes plantées près du ruisseau Copp Brook en 2025	12
--	----

1. Description de l'organisation

Notre organisme de bienfaisance enregistré travaille à maintenir un écosystème sain afin que la qualité et la quantité d'eau soient suffisantes pour la sauvegarde des espèces aquatiques et pour les besoins des collectivités humaines. Le Groupe du bassin versant de la région de Cap-Pelé (Vision H₂O) est situé au sud-est du Nouveau-Brunswick dans la ville régionale de Cap-Acadie. Constitué en 2003, son territoire s'étend de Johnston Point (Shemogue) jusqu'à Cap Bimet (Annexe 1). Notre conseil d'administration est formé de membres de divers secteurs de la communauté qui sont concernés par l'environnement, des conseillers de la Ville régionale de Cap-Acadie et un employé de la Commission des services régionaux du Sud-est.

1.1 Objectifs de l'organisme

- Éduquer et sensibiliser la population, les décideurs publics et les intervenants du secteur privé à l'importance d'opérer une saine gestion de la ressource eau, à l'importance de nos écosystèmes aquatiques et terrestres et au concept de gestion intégrée par bassin versant en recueillant, analysant et diffusant des données sur le sujet.
- Évaluer l'état des cours d'eau par le biais d'échantillons d'eau et de collecte de données sur le terrain et mener des projets de maintien et d'amélioration de la qualité des cours d'eau.
- Veiller à la sauvegarde des bassins versants, à la protection de l'habitat pour la faune et à la promotion de la protection de la biodiversité locale en menant des activités de caractérisation, de restauration et d'éducation.
- Promouvoir l'engagement communautaire, le développement durable et le patrimoine local du bassin versant par la communication et l'éducation.
- Élaboration de stratégies d'adaptation afin de limiter les impacts aux changements climatiques dans notre bassin versant.

2. Introduction

L'éperlan arc-en-ciel vit en eau salée et il fraie en eau douce, principalement la nuit, à marée montante tôt au printemps. Nous avons observé que la période de fraie débute lorsque la température de l'eau atteint environ 4 à 6 °C juste après la fonte de la neige. L'éperlan peut revenir frayer dans le même cours d'eau ou dans un cours d'eau près et sa durée de vie est d'environ 5 ans (3). Un substrat rocheux propre, une bonne qualité de l'eau et des zones ombragées sont des éléments essentiels pour avoir du succès de reproduction. Cette espèce clé joue un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire.

Selon les directives techniques pour la modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide du N.-B. (1), les barrages sans passage migratoire, les ponceaux obstrués et les amoncellements de débris constituent des barrières qui bloquent le passage des poissons. Les zones de turbulence peuvent ne pas être aussi évidentes (1). Les barrières formées par des ponceaux mal conçus ou mal construits créent des conditions qui empêchent les poissons de nager. Ce sont les canalisations de ponceaux ayant une pente supérieure à 0.5 % ou inégale et sortie d'eau perchée (1).

La migration est essentielle à la survie de nombreuses espèces de poissons. Les adultes se déplacent pour se reproduire, accéder à de nouvelles sources de nourriture, éviter les prédateurs ou pour rejoindre des eaux plus profondes avant l'hiver (1). Les jeunes poissons migrent vers des zones de croissance qui sont souvent de petits ruisseaux où les conditions sont plus favorables à leur développement (1).

Pour que ces déplacements soient possibles, les voies migratoires doivent être libres d'obstacles et permettre un passage sécuritaire et efficace. Chez les salmonidés, il est particulièrement crucial d'atteindre les frayères au bon moment tout en conservant assez d'énergie pour compléter leur cycle de vie. Les alevins et les petits poissons, dont la réserve d'énergie est limitée par leur petite taille, rencontrent encore plus de difficultés à franchir des obstacles physiques (1).

Vision H₂O a mené ce printemps un projet de suivi de la fraie dans plusieurs cours d'eau de Cap-Acadie et une partie de Strait Shores afin d'obtenir des données sur une espèce de poisson anadrome emblématique de la région: l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*). Cette espèce montre aujourd'hui des signes préoccupants de déclin dans certains de nos cours d'eau notamment au ruisseau Copp à Shemogue.

2.1 But du projet

Nous souhaitons tenter de ramener les populations d'éperlans à long terme en plus grande quantité dans nos cours d'eau à Cap-Acadie en comparant nos observations avec les débuts des printemps des années antérieures. Nous tenterons d'améliorer les frayères afin qu'elles soient plus accessibles durant la période du frai. Nous ferons le

monitoring des mêmes sites des frayères observées en 2021 dans notre région et nous chercherons à long terme d'identifier d'autres frayères dans Cap-Acadie et Strait Shores. Nous ferons également l'analyse de la qualité de l'eau.

3. Méthodologie et activités de terrain

3.1 Installation de tapis de frai (Spawning mats)

Des tapis de frai (échantillons) ont été installés afin de vérifier le développement des œufs (des échantillons). Les tapis (échantillons) non fixés étaient faits de mèche et de roches. Il n'y avait pas de perturbation du sol et ils étaient non fixés et biodégradables. Ils ont été enlevés à la fin de la saison de la montaison de l'éperlan. Des tapis de plastique durables ou des roches rugueuses (sableuse) ou anti-dérapantes seraient probablement meilleures pour observer le développement des œufs et les périodes de relâchement des œufs dans un environnement d'une bonne qualité de l'eau et un site sans surplus d'algues brunes et vertes.



Figure 1 : Des œufs ont été observés sur des tapis de frai (échantillons) installés plus en amont au ruisseau Copp Brook le 14 avril 2025 (T° eau= 4,0 °C à 16h30). De nouveaux œufs ont été relâchés par les éperlans après le 25 avril 2025 sur les roches. Le 26 avril 2025, la température était 7°C à 7h00. Notre dernière observation d'œufs était le 12 mai 2025 (T° eau= 9,44°C à 12h50).

Nos observations permettaient aussi de vérifier les différents temps de relâchement des œufs selon les températures de l'eau enregistrées avec l'appareil de collecte de données de températures de l'eau.



Figure 2 : Vérification de la présence d'œufs tôt au printemps 2025 au ruisseau Copp Brook.



Figure 3 : Œufs éperlans (1er mai 2025). Copp Brook.

Les œufs se collent ou adhèrent bien sur les roches avec une surface plus rugueuse ou couverte de mousse dans le lit du cours d'eau. Nous observons plus d'œufs vivants dans les endroits du cours d'eau qui sont les plus ombragés. Le faible niveau de l'eau et une exposition prolongée au plein soleil et la présence d'un surplus d'algues dans le cours d'eau peut nuire au développement des œufs.

3.2 Caméra de terrain

Nous avons installé une caméra de terrain pour repérer les moments de la montaison pendant les nuits en suivant l'activité des prédateurs comme les ratons-laveurs.



Figure 4 : Caméra de terrain installée au ruisseau Copp Brook.

La caméra avait été installée sur un site très étroit du cours d'eau et plus à risque de prédation près d'une grosse roche. Des ratons laveurs ont été observés se nourrissant d'éperlans durant plusieurs nuits correspondant à différentes périodes de montaison. Des hérons et des oiseaux comme des canards branchus ont également été observés.



Figure 5 : Des éperlans morts par prédation (environ 10) ont été observés le 10 avril 2025 (T° eau= $5,8^{\circ}\text{C}$ à 17h) au ruisseau Copp Brook.



Figure 6 : Prédation d'éperlans adultes (15 avril 2025) en aval du site de restauration au ruisseau Copp Brook.

3.3 Prises de données de température de l'eau

Des enregistreurs de température installées dans les cours d'eau ont permis d'enregistrer les températures de montaison de l'éperlan. Il fallait vérifier les températures de l'eau tous les jours avant la période de frai de l'éperlan dans le ruisseau Copp Brook. Au ruisseau Copp Brook, nous utilisons un appareil Hoboware TidbiT temperature data logger. L'appareil a enregistré les températures de l'eau toutes les 10 minutes lors de la saison de montaison de l'éperlan.

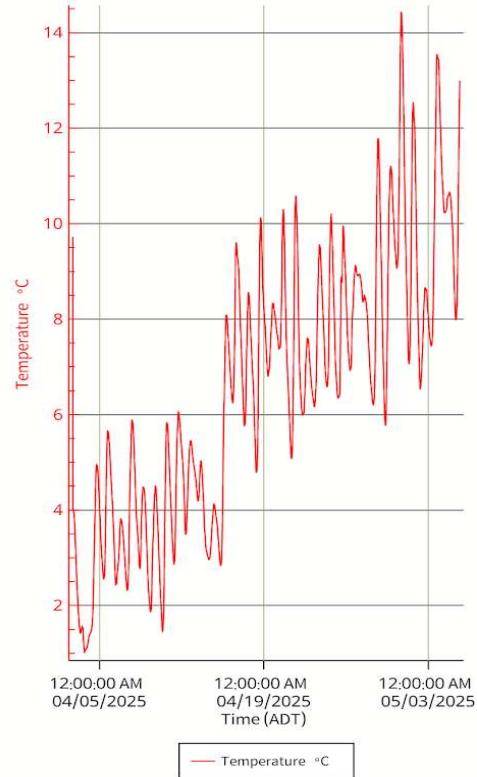


Figure 7 : Prises de données de température de l'eau au ruisseau Copp Brook lors de la période de montaison.

3.4 Restauration riveraine

Le groupe a planté des espèces indigènes près du ruisseau Copp Brook pour diversifier la structure végétale de la zone riveraine.

Tableau 1 : Espèces indigènes plantées près du ruisseau Copp Brook en 2025

Espèces	Quantité	Description
Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>)	12 arbustes	Espèce arbustive indigène produisant des fruits appréciés par les oiseaux, elle contribue à l'alimentation de la faune et à la stabilisation des sols riverains. Une bonne espèce à utiliser pour la renaturalisation.
Asclépiade incarnate (<i>Asclepias incarnata</i>)	Ensemencées	Plante herbacée de milieu humide, essentielle à la survie du papillon monarque qui favorise la pollinisation en attirant une grande variété d'insectes.
Sorbier d'Amérique (<i>Sorbus americana</i>)	Boutures	Arbre indigène à fruits rouges qui soutient la biodiversité.
Sumac vinaigrier (<i>Rhus typhina</i>)	Boutures	Arbuste pionnier tolérant aux conditions pauvres, bon dans les projets de restauration pour son enracinement rapide et sa tolérance à la sécheresse.

Cette plantation vise plusieurs fonctions écologiques comme la réduction de l'érosion riveraine, l'augmentation de la diversité végétale afin de soutenir les espèces fauniques et l'amélioration de l'ombrage des cours d'eau, ce qui contribue à maintenir des températures adéquates pour les poissons, notamment la truite mouchetée, le saumon atlantique et l'éperlan.



Figure 8 : Site de restauration. Plantation de 12 Sureau du Canada (*Sambucus canadensis*) et d'autres espèces indigènes sur la berge du ruisseau Copp Brook.



Figure 9 : Les employés de Vision H₂O qui plantent des espèces indigènes lors de la restauration riveraine au ruisseau Copp Brook au printemps 2025.



Figure 10 : Suivi du succès de la plantation riveraine.

3.5 Repérage des obstacles physiques

Nous avons effectué des nettoyages de débris de bois accumulés (3 endroits) et des vérifications de ponceaux (six et plus) pour assurer un meilleur passage des poissons.



Figure 11 : Nettoyage de débris (1) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).



Figure 12 : Nettoyage de débris (1) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (après).



Figure 13 : Nettoyage de débris (2) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook.



Figure 14 : Nettoyage de débris (3) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).



Figure 15 : Nettoyage de débris (3) de bois accumulés au ruisseau Copp Brook (avant).



Figure 16 : Nettoyage sélectif d'une section du ruisseau Copp Brook (avec permis WAWA).

3.6 Signalement des obstacles

Des rapports seront faits auprès des autorités provinciales et autres (Ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI), Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) section pêches récréatives, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL), Pêches et Océans Canada (MPO) Programme de protection du poisson et de son habitat- région du Golfe. Une entrée des données à la Base de données RivTemp pour la surveillance des températures des rivières à saumons ainsi qu'à Atlantic Datastream a été faite.



Figure 17 : Barrage qui semble nuire à la montaison des salmonidés en période de reproduction observé le 26 octobre 2025 dans la rivière Kouchibouguac. Accumulation de sédiments, très bas niveau de l'eau et une mauvaise circulation de l'eau. Un rapport a été envoyé au MTI et Ressources naturelles.

3.7 Cartographie

Le groupe a préparé des cartes des sites de plantation et une description avec photos des obstacles identifiés à différents sites.

3.8 Surveillance des algues bleu-vert

Observation de la présence potentielle de cyanobactéries (algues bleu-vert) (2) près d'une frayère Copp Brook. Un Rapid test kit a été utilisé et les résultats étaient négatifs. Le cours d'eau s'est asséché par la suite dû à la sécheresse de l'été 2025. Pour signaler une prolifération (Moncton), le public doit contacter le MEGL : elg.egl-region3@gnb.ca. Le laboratoire accrédité RPC Moncton offre un service d'analyses pour les cyanobactéries.

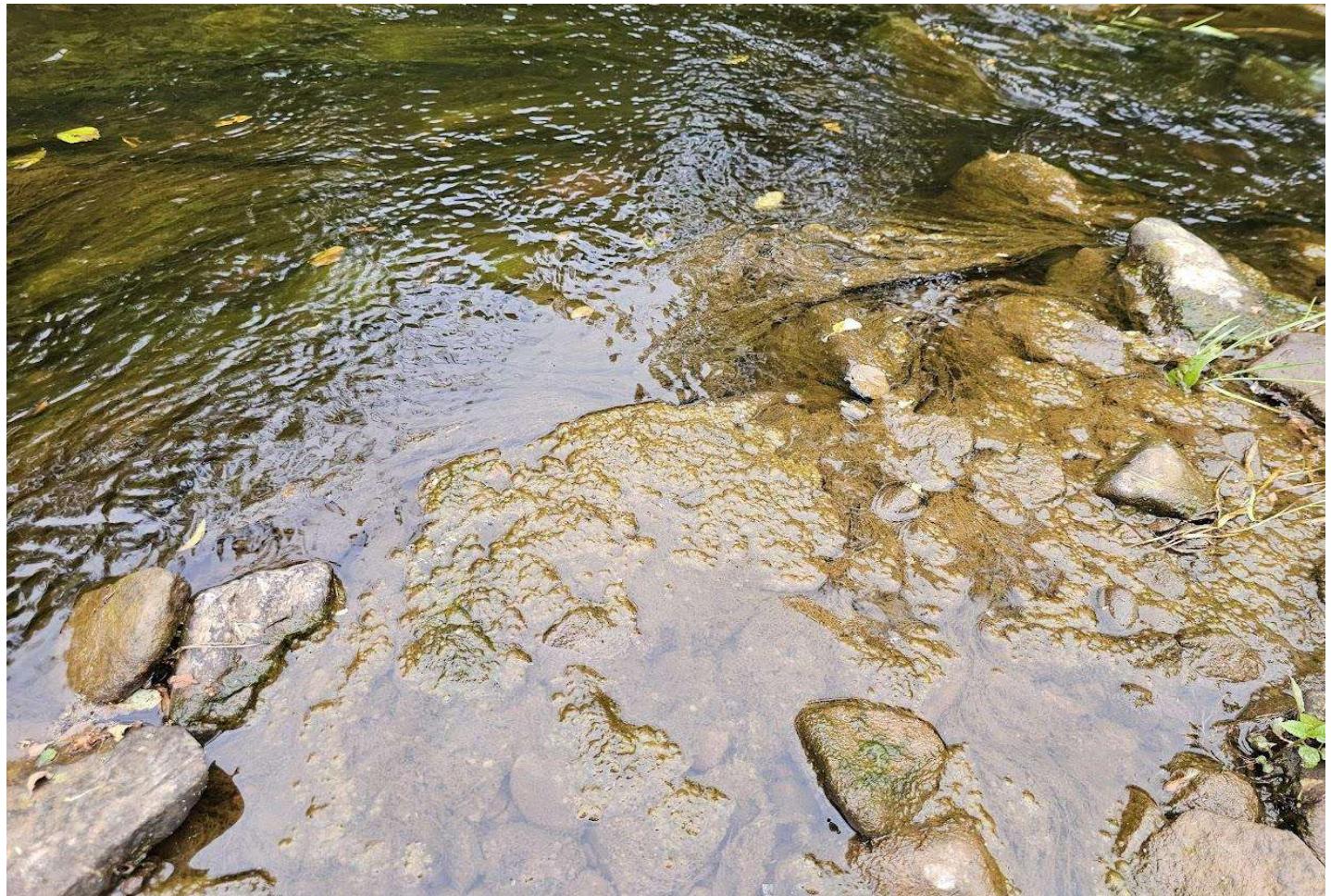


Figure 18 : Surveillance de la présence d'algues et de la présence potentielle de cyanobactéries (tapis bentiques) près d'une frayère en été 2025. Le ruisseau Copp Brook a été sec par la suite durant la sécheresse de l'été 2025.

3.9 Échantillonnage de la qualité de l'eau

Nous avons pris des échantillons d'eau à partir du mois de juin jusqu'au mois d'octobre 2025 pour des analyses bactériologiques et paramètres physico-chimiques par le laboratoire RPC. Les résultats sont enregistrés sur Atlantic Datastream et RivTemp.



Figure 19 : Échantillonnage de la qualité de l'eau dans le ruisseau Copp Brook le 15 septembre 2025.



Figure 20 : Ruisseau Copp Brook. Sécheresse (14 août 2025).

3.10 Sensibilisation du public. Habitat du poisson: Restez sur les sentiers

Signalement du passage répété de VTT dans un lac. Un message a été envoyé dans les médias sociaux et aux Clubs locaux VTT de ne pas circuler dans les cours d'eau.

3.11 Signalement de la présence d'une espèce exotique envahissante

Nous avons fait un rapport de présence du crabe vert dans le ruisseau Grant à Shemogue. Le public est invité à partager ses observations par courriel au : DFO.GulfAquaticInvadersEnvahisseursaquatiquesduGolfe.MPO@dfo-mpo.gc.ca.



Figure 21 : Crabe vert dans le ruisseau Grant – 7 octobre 2025

3.12 Autres activités

- Publicité pour les Journées de la pêche sportive au N.-B. dans les médias sociaux.
- Promotion des plaques d'immatriculation pour la conservation via les médias sociaux et lors de nos présentations.
- Promotion d'un [sondage](#) pour la pêche sportive région du Golfe via les médias sociaux.

4. Résultats de la vérification de sites sur le terrain

4.1 Rivière Kouchibouguac, Comté de Westmorland (46.173202, -64.347420)

Pour la rivière Kouchibouguac à Cormier-Village, les premières observations d'œufs d'éperlans et de membranes de filaments blancs d'éperlans ont été observés le 12 avril 2025 au même site que l'an dernier à pareil date. Des œufs vivants non éclos furent également observés le 2 mai 2025 à la structure des murs (baffles). Des débris de bois ont été retirés près d'un mur pour permettre un meilleur passage du poisson.



Figure 22 : Rivière Kouchibouguac

4.2 Grant Creek, Route 955 (46.162819, -64.039526)

Le cours d'eau est pratiquement complètement bloqué en aval près d'un marais par un barrage de castors. La présence d'éperlans avait été détectée dans ce cours d'eau lors d'analyses eDNA. La longueur potentielle de la frayère serait de moins de 1 km et se terminerait à la traversée de l'autoroute puisqu'en amont, le substrat est sableux avec un faible niveau d'eau dans le marais.



Figure 23 : Ruisseau Grant Creek

4.3 McMorris Bk, Shemogue Route 15 (46.131387, -64.132574)

Haut niveau d'eau en 2025 au site d'observation probablement causé par un barrage de castors en amont de l'autoroute 15. Aucuns éperlan observés au site en 2025 en comparaison avec les observations en 2023 et 2021. Barrage de castors en aval de l'autoroute qui bloque le passage des poissons anadromes et des salmonidés du ruisseau McMorris vers le ruisseau Niles et le lac Niles.



Figure 24 : Barrage à castor dans le ruisseau McMorris



Figure 25 : Ruisseau McMorris

4.4 Ruisseau Chemin Pointe-à-Nicet (46.205820, -64.394692)

Pas de signe de présence d'éperlans, œufs ou individus morts observés le 30 avril 2025. Eau trouble avec sédimentation dû aux précipitations.



Figure 26 : Ruisseau chemin Pointe-à-Nicet

4.5 Ruisseau Gaudet Grand-Barachois (46.226129, -64.435714)

Pas de signe de présence d'éperlans, œufs ou individus morts. Observations le 30 avril 2025.



Figure 27 : Ruisseau Gaudet

4.6 Rivière Kinnear (46.164825, -64.383547)

Frayère d'éperlans confirmée dans les années antérieures. Aucun éperlans ou œufs aperçu au pont de bois de la rivière Kinnear le 30 avril 2025.



Figure 28 : Rivière Kinnear

4.7 Rivière Aboujagane, pont Route 933 (46.173974, -64.420511)

Aucun signe d'éperlans observé le 2 mai 2025 à une ancienne frayère confirmée.



Figure 29 : Rivière Aboujagane

4.8 Murray Corner, Chapman Corner (C204) (46.135428, -64.081729)

Pas d'éperlans observés en 2025.



Figure 30 : Murray Corner, Chapman Corner

4.9 Avard Brook, Shemogue (rue Collins lake) (46.143998, -64.173635)

Haut niveau de l'eau en 2025 causé par un barrage de castors ou bien un embâcle de débris de bois (observable sur Google maps) après le passage des ouragans en amont d'une ancienne frayère observée. Pas d'éperlans observés en 2025 et niveau d'eau trop haut pour observer le substrat.



Figure 31 : Avard Bk, rue Collins lake.



Figure 32 : Ponceau Avard Bk, rue Collins lake

4.10 Rivière Tedish (46.179560, -64.263439)

Barrage de castors près du ponceau de la route. Haut niveau de l'eau au printemps et en automne. Danger immédiat en période de crues pour les infrastructures (inondation du chemin). Un canal bloqué par du sédiment et des débris a été débouché par Vision H₂O pour permettre un meilleur écoulement de l'eau. Rapports envoyés au MTI.



Figure 33 : Rivière Tedish



Figure 34 : Rivière Tedish

4.11 Copp Brook, Shemogue (46.161200, -64.187406)

Site de monitoring 2025. Présence d'oeufs et d'éperlans adultes observés en 2025.



Figure 35 : Ruisseau Copp Brook

5. Communication

Les outils de communications utilisés par Vision H₂O permettent d'informer le public sur les différents projets de l'organisme. Toutes les publications, affiches ou présentations liées au projet affichent le nom et le logo des Fonds en fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick.

5.1 Site Internet et médias sociaux

Notre [site Internet](#) est un bon outil pour transmettre les nouvelles du groupe concernant ses activités. De plus, plusieurs publications ont été ajoutées sur la page [Facebook](#) du groupe, au compte [Instagram](#) et sur notre chaîne [YouTube](#). Le site Internet, les bulletins et les médias sociaux ont permis au groupe de partager les nouvelles de ses activités.

5.2 Campagne éducative

Une [campagne éducative bilingue](#) au sujet des poissons et de la qualité de l'eau a été créée et publiée sur notre site internet.

La page Facebook du groupe a été utilisée pour informer les gens sur le progrès du projet et les résultats.

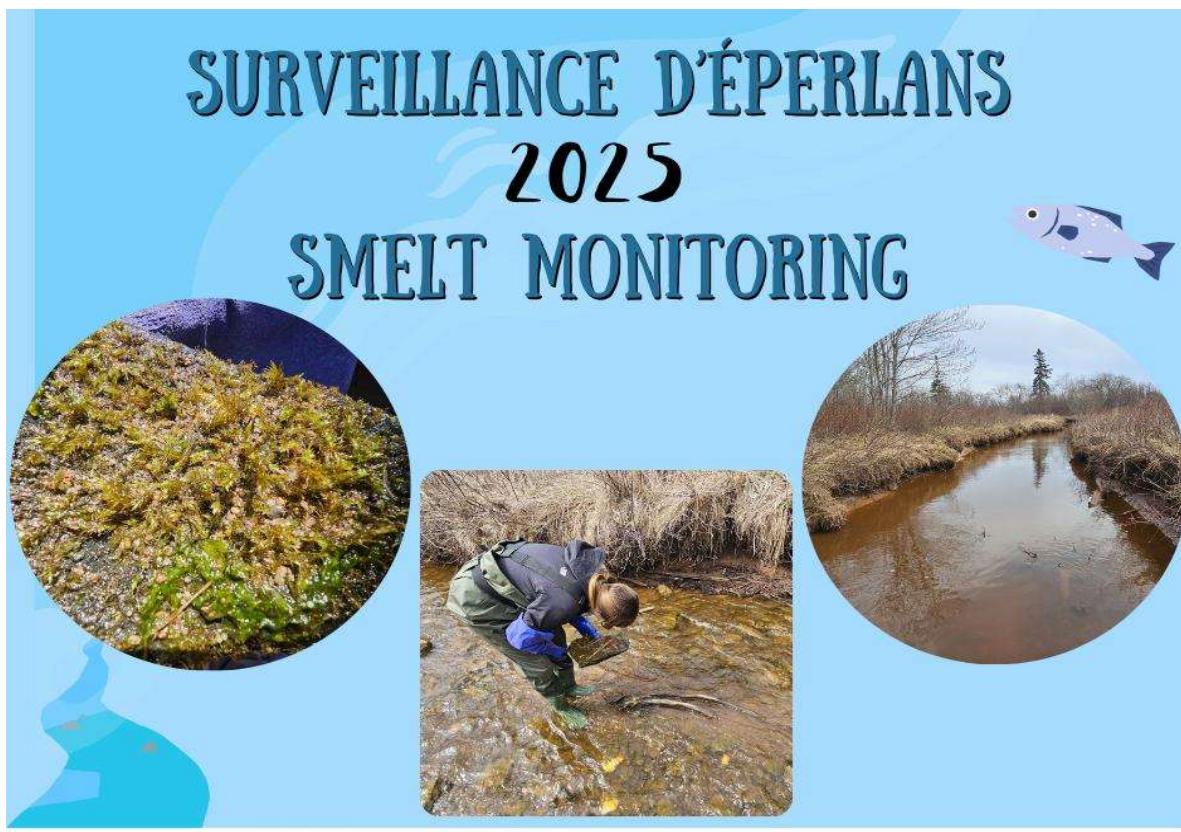


Figure 36 : Publication Facebook sur les résultats de l'inventaire des éperlans dans les cours d'eau de Cap-Acadie

Des campagnes éducatives ont aussi été préparées.

FAITS INTÉRESSANTS SUR LE BALBUZARD PÊCHEUR FUN FACTS ABOUT OSPREYS



1. L'envergure moyenne du balbuzard pêcheur est de 5 pieds. Cependant, il ne pèse qu'environ 3 livres.

The average wingspan for Ospreys is 5 feet. However, they only weight around 3 pounds.
2. Les femelles pondent jusqu'à quatre œufs dans le nid. 32 jours après la ponte, les petits balbuzards émergent.

Females will lay up to four eggs in the nest subsequently. 32 days after egg-laying, osprey chicks emerge.
3. La diète des balbuzards pêcheurs consiste à 99% de poissons, surtout le gaspereau et l'éperlan au printemps.

The osprey diet consists of 99% fish, especially gaspereau and smelt in the spring.
4. À l'automne, le balbuzard pêcheur migre vers le sud. Les balbuzards âgés moins de 2 ans restent dans le sud jusqu'à ce qu'ils soient prêts à se reproduire, vers l'âge de 3 ans. Ceux-ci ont tendance à retourner à leurs sites d'éclosions pour se reproduire.

In the fall, the osprey will migrate south. Ospreys under 2 years old will stay south until they are ready to breed, near 3 years old. These birds tend to return to their hatching site for reproduction.



Figure 37 : Publication Facebook sur le balbuzard pêcheur

L'IMPORTANCE DES MARAIS SALÉS/ THE IMPORTANCE OF SALT MARSHES

1) L'ÉCOSYSTÈME NOURRICIER

- Plusieurs espèces de poissons vont pondre leurs oeufs dans les marais salés. Bref, les marais salés agit comme une pouponnière marine.
- Les marais offrent de la nourriture aux poissons, aux oiseaux et certains mammifères.

1) THE NOURISHING ECOSYSTEM

- Many species of fish lay their eggs in salt marshes. In short, salt marshes act as a marine nursery.
- Marshes provide food for fish, birds and mammals.



2) ÉPONGE NATURELLE

- Le sol organique et les plantes des marais vont absorber l'eau des inondations.
- Les marais sont très efficace à absorber le carbone atmosphérique dans leur sol organique.
- Les marais salés filtrent l'eau avant qu'elle s'écoule dans la mer.

2) NATURAL SPONGE

- Organic soil and marsh plants will absorb floodwater.
- Marshes are highly efficient at absorbing atmospheric carbon into their organic soils.
- Salt marshes will filter water before it flows into the sea.



Figure 38 : Publication Facebook sur les marais

5.3 Bulletin de nouvelles

Le journal du groupe « *Au fil de l'eau* » permet d'informer les gens sur les différents projets entrepris par Vision H₂O. Trois bulletins ont été distribués sous forme électronique avec Constant Contact (Email Marketing) et notre liste de contacts et ils sont affichés sur le site Internet dans la section des [bulletins](#) ainsi que sur la page Facebook du groupe.

6. Discussion

Cette année, Vision H₂O a observé une montaison d'éperlans beaucoup plus faible que les années précédentes, surtout au ruisseau Copp Brook. Moins d'adultes, beaucoup moins d'œufs et une distance de frai plus courte ont été notés au ruisseau Copp Brook. Un banc d'éperlans durant la période de montaison avait été observé en 2024 au printemps à Copp Brook avec une présence d'œufs, mais des éperlans adultes n'ont pas été aperçu en 2025 au même endroit.

Tant qu'à la frayère à la rivière Kouchibouguac à Cormier-Village au passage de l'autoroute 945, elle est toujours observable. Les premières observations d'œufs d'éperlans et de membranes de filaments blancs d'éperlans à cet endroit ont été observés le 12 avril 2025. Des œufs vivants d'éperlans furent également observés le 2 mai 2025.

D'autres cours d'eau qui étaient considérés comme de bons habitats pour le frai ont été visités, mais la présence d'œufs d'éperlans, relâchés en grande quantité, ne fut pas observée ce printemps aux mêmes endroits.

Les conditions météorologiques printanières pourraient aussi avoir influencé les résultats observés cette année. Très peu d'individus morts par la prédateur ou affaiblis par la migration et reproduction ont été observés cette année au ruisseau Copp Brook à Shemogue.

Des éperlans morts par la prédateur (environ 10) ont été observés le 10 avril 2025 (T° eau= 5,8°C à 17h) au ruisseau Copp Brook. Des œufs ont été observés sur des tapis de frai installés plus en amont au ruisseau Copp Brook le 14 avril 2025 (T° eau= 4,0 °C à 16h30). De nouveaux œufs ont été relâchés par les éperlans après le 25 avril 2025 sur les tapis (échantillons). Le 26 avril 2025, la température était 7°C à 7h00. La dernière observation d'œufs au Copp Brook était le 12 mai 2025 (T° eau= 9,44°C à 12h50).

Nos observations du 24 avril 2021 (T° eau= 8 degrés à 13h36) au ruisseau Copp Brook montrait des œufs d'éperlans (vivants et morts) en grande quantité sur une distance totale inventoriée d'environ 2 km en allant vers l'aval (frayère du ruisseau Copp Brook ~3 140 m²). Un pêcheur local nous avait dit autrefois que l'hiver 2021 avait été excellent pour la pêche à l'éperlan dans les filets à Shemogue et que la pêche était bonne comme jamais auparavant pour les quantités capturées.

Le frai et la montaison de l'éperlan inquiète notre groupe. Il n'a pas accès à d'anciens sites de fraie, auparavant observés dans nos cours d'eau. Les sites ont changé et nous avons observé en 2025 moins d'œufs d'éperlans dans les lits rocheux des cours d'eau. Nos observations récentes sur le terrain suggèrent donc une diminution de l'abondance de cette espèce dans nos cours d'eau durant la période de fraie pour cette année.

De plus, au cours des trois dernières années, le ruisseau Copp Brook a dépassé onze fois la ligne directrice du CCME relative à la qualité de l'eau pour le phosphore total (0,03 mg/l). L'augmentation des niveaux de phosphore dans les rivières favorise la croissance des algues et des plantes aquatiques réduisant ainsi l'oxygène dissous disponible pour la vie aquatique. Il faut continuer de faire la surveillance de la qualité de l'eau et de tenter de détecter les sources de surplus de phosphore.

Une attention particulière devrait être portée à une meilleure gestion des barrages de castors par le Ministère des Ressources naturelles au Nouveau-Brunswick dans les zones critiques ou frayères d'éperlans. Il faudrait également avoir plus de passes migratoires dans les sections des cours d'eau importantes pour les salmonidés ou les autres poissons anadromes. Ce furent les principaux obstacles qui ont été identifiés cette année. Certains barrages bloquent complètement l'accès de certains cours d'eau et empêchent les éperlans d'atteindre leurs sites de frai habituels. Lorsqu'ils sont construits plus en aval près des marais, ils forment des barrières souvent sans passages durant la saison de la migration. Des démarches seront faites avec les autorités provinciales et fédérales pour faire part de la situation à différents sites.

Il est essentiel pour la survie de l'espèce que les poissons puissent monter frayer dans les rivières et ruisseaux sans obstacles majeurs. Les étapes à suivre sont les suivantes:

- 1- Un permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide doit être délivré par le Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux (MEGL) pour chaque site.
- 2- Les règlements du permis doivent être suivis. Un/des trappeurs de castors certifiés doivent être contactés ou une compagnie de contrôle des animaux engagée pour la gestion de la faune.
- 3- Les responsables doivent fréquemment effectuer les travaux (avec un treuil portable ou manuellement) en respectant les conditions du permis. Selon les conditions émises, la machinerie doit être en bon état et ne doit pas entrer dans le cours d'eau ou la terre humide.
- 4- Des suivis doivent être effectués.

7. Recommandation

De longs tuyaux avec des grillages larges aux extrémités (**Beaver Baffles**) permettent à l'eau et aux poissons de circuler au travers des barrages et seraient une solution faisable et envisageable pour permettre le passage du poisson et permettre l'écoulement de l'eau tout en conservant l'habitat. Des permis et des permissions des propriétaires des terrains doivent être obtenus avant d'entreprendre des travaux dans les cours d'eau. L'installation de ces structures doit être bien solide et vérifiée.

8. Conclusion

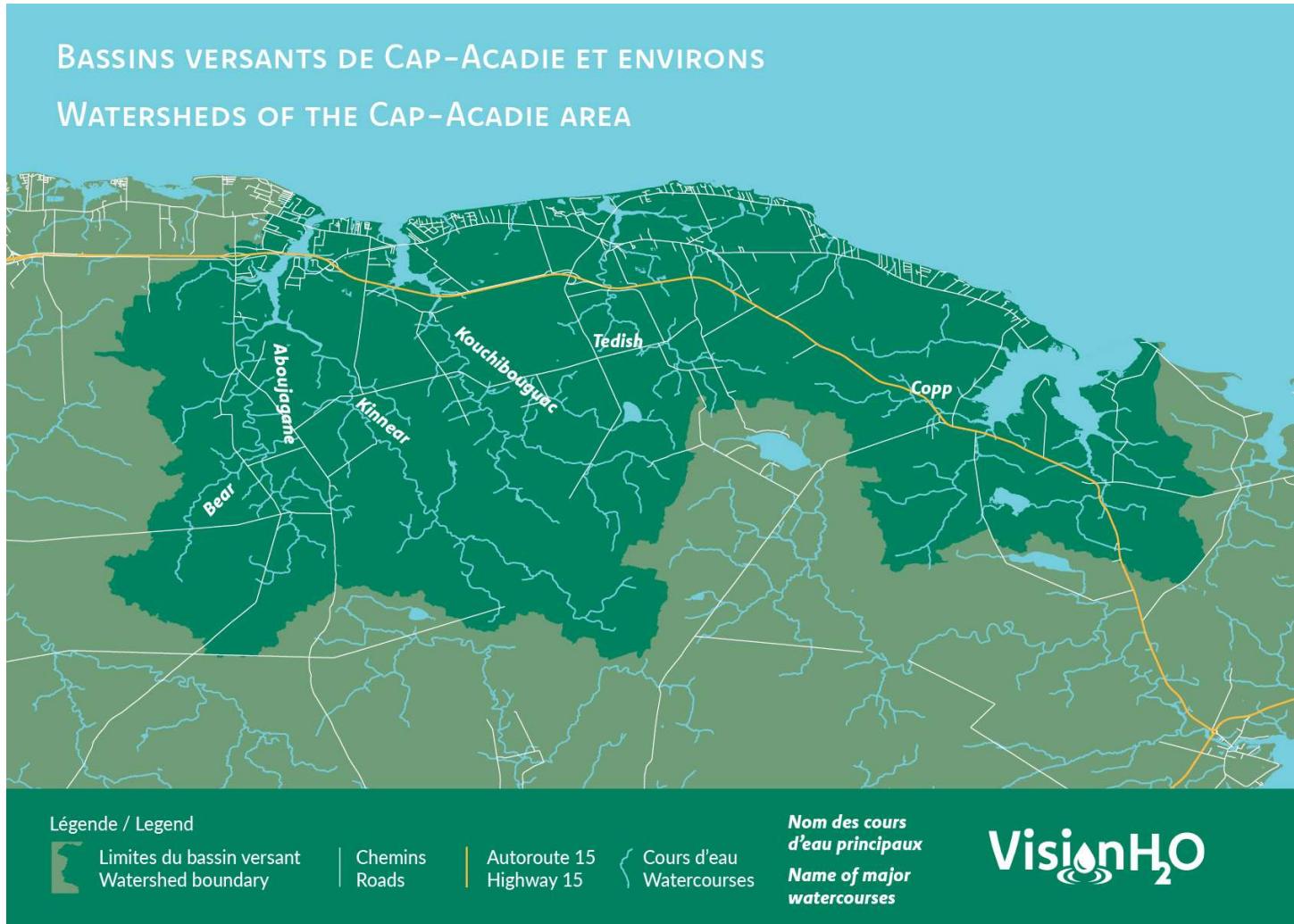
Ce projet a mis en œuvre une approche intégrée de restauration écologique combinant actions concrètes sur le terrain, suivi scientifique et sensibilisation. Il a contribué à la résilience écologique du bassin versant et à la conservation des espèces anadromes d'importance écologique et culturelle. Pour favoriser l'engagement communautaire, nous devons continuer de faire de la sensibilisation communautaire et communiquer ou éduquer les propriétaires riverains qui ont des terrains près des frayères importantes ainsi que continuer de contacter les Ministères provinciaux et fédéraux.

Les propriétaires riverains peuvent contribuer à la conservation des frayères en :

- Restant informés des périodes de montaison du poisson.
- Conservant des bandes riveraines naturelles ex : En plantant ou conservant des arbres et de la végétation indigène près des cours d'eau et ne pas tondre le gazon ou débroussailler tout près d'un cours d'eau.
- Évitant les pesticides, engrais chimique ou engrais pour pelouses. Cela aide également pour empêcher la prolifération de cyanobactéries (algues bleu-vert).
- Utilisant des produits nettoyants sans phosphates.
- Maintenant les installations septiques en bon état et plus loin des cours d'eau.
- Prévenant les incidents de pollution (c.-à-d. les dépôts de substances nocives) tels que des eaux usées, rejets industriels, huiles, fluides hydrauliques, produits chimiques etc.
- Demandant un permis provincial (WAWA) de modification d'un cours d'eau avant d'entreprendre des travaux à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'une terre humide.

9. Annexes

Annexe 1 : Limites territoriales du bassin versant dans la Ville régionale de Cap-Acadie.



Annexe 2 : Permis de modification de cours d'eau ou d'une terre humide pour la plantation sur la berge et le nettoyage des débris dans le ruisseau.



PERMIS DE MODIFICATION DE COURS D'EAU OU D'UNE TERRE HUMIDE
ALT 82070'24 Original

(Règlement 90-80 établi en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau 1989)

NOM	Vision H2O (Le groupe du bassin versant de Cap-Pelé Inc)					
EMPLACEMENT	Latitude	Longitude	Datum	Latitude	Longitude	Datum
	46.1633	-64.1886	WGS 84	A		
Cours d'eau / tributaire(s) affecté(s): Copp Brook / Shemogue Harbour;						
Région(s) affectée(s): ENV - 3 MRN - 2						
Cartes NTS 1:50 000 - 21 I/01 Comté - Westmorland Paroisse - Botsford						
	Latitude	Longitude	Datum	Latitude	Longitude	Datum
	46.1634	-64.1906	WGS 84	A		
Cours d'eau / tributaire(s) affecté(s): Copp Brook / Shemogue Harbour;						
Région(s) affectée(s): ENV - 3 MRN - 2						
Cartes NTS 1:50 000 - 21 I/01 Comté - Westmorland Paroisse - Botsford						

Vision H2O (Le groupe du bassin versant de Cap-Pelé

PERMIS VALABLE POUR LA PERIODE DE2025/04/01 à 2027/09/30
(aaaa/mm/jj) (aaaa/mm/jj)**DESCRIPTION DES TRAVAUX:**

Ce permis multiple consiste à planter des semis d'arbres indigènes / boutures (non envahissants) (environ 50) manuellement près du Copp Brook.

Le 1er site se situe près de la berge sur la propriété du MTI. Ces travaux seront à moins de 30 mètre d'un cours d'eau et d'une terre humide.

Le 2e site se situe sur la berge au NID 00848440. Des légers travaux de nettoyage sélectif de débris de bois accumulés (3-4 arbres qui sont déjà tombés) seront fait manuellement avec l'aide d'une scie à chaîne sur cette même propriété.

Le détenteur du permis ne peut entreprendre que ces travaux de modification de cours d'eau/terre humide décrits ci-haut et sanctionnés par le Ministre comme en fait foi le présent document. Tenir compte des conditions énoncées dans le Document "A" ci-joint. C'est le détenteur du permis qui devra faire à toute poursuite judiciaire découlant la modification de cours d'eau/terre humide décrite ci-dessus. Ni le Ministre ni le ministère de l'Environnement ne sont passibles de poursuite. La délivrance d'un permis n'exempt pas son détenteur des dispositions de quelque loi que ce soit passée par la législature du Nouveau-Brunswick ou le Parlement canadien et ne saurait constituer un moyen de défense dans toute poursuite judiciaire intentée par les propriétaires des terrains touchés par la modification. La délivrance de ce permis n'exempt pas son détenteur des dispositions de quelque loi que ce soit passée par la législature du Nouveau Brunswick ou le Parlement canadien ou toute loi municipale et ne saurait constituer un moyen de défense dans toute poursuite judiciaire.

Nombre de conditions inclus à ce permis: 10

Date de délivrance: 2024/11/28
(aaaa/mm/jj)



pour le Ministre de l'Environnement et Changement climatique

**DOCUMENT "A" Annexé au ALT 82070'24 Original
CONDITIONS DE L'APPROBATION**

(Règlement 90-80 établi en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau 1989)

-
- (1) Si les modifications associées à ce permis ne sont pas commencées dans les deux ans suivant la date de délivrance, ce permis ne pourra pas être renouvelé. Si le projet doit être renouvelé après cette date, une nouvelle demande de permis doit être soumise et le projet sera évalué avec les lignes directrices et les politiques applicables au moment de la nouvelle demande.
 - (2) Le titulaire du permis doit obtenir la permission de tous les propriétaires nommés sur le bien-fonds où les travaux auront lieu avant le début des travaux.
 - (3) Autre que les modifications décrites sur ce permis, aucune modification additionnelle doit être entreprise dans ou à moins de 30 mètres d'une terre humide ou de l'épaulement de la berge d'un cours d'eau. Si les détails du projet changent à la suite de la délivrance de ce permis, veuillez communiquer avec wawa@gnb.ca ou au 506-457-4850 pour discuter de la nécessité d'une révision.
 - (4) Une copie (digitale ou en papier) de ce permis, incluant les "Conditions de l'approbation", doit être présente sur le site de la modification pendant la durée du projet. Une copie doit être fournie sur demande à un inspecteur désigné par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou à un employé du ministère des Pêches et des Océans Canada.
 - (5) Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux – Bureau de Moncton (elg.egl-region3@gnb.ca ou 506-856-2374) doit être avisé au moins 2 jours ouvrables avant le début des travaux.
 - (6) Tous les travaux doivent être entrepris avec des outils à mains (c.-à-d. sans machinerie).
 - (7) Le titulaire du permis doit s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de prévenir que des sédiments en suspension visibles atteignent un cours d'eau ou une partie d'eau ouverte à l'atmosphère d'une terre humide à la suite des activités autorisées par ce permis.
 - (8) Tous les rémanents et les débris d'abattage produits par les travaux doivent être enlevés et éliminés de façon à ne pas pouvoir s'écouler dans un cours d'eau ou une portion d'eau ouverte à l'atmosphère d'une terre humide par les eaux de crue ou le ruissellement d'eau de surface.
 - (9) Toute végétation plantée ou ensemencée doit être limitée à des espèces indigènes à la région et non-invasives.
 - (10) Il ne doit pas avoir d'impact permanent dans une terre humide afin d'entreprendre le projet.

10.Références

- (1) [DirectivesTechniquesModificationCoursDeauTerresHumides.pdf](#)
- (2) [Cyano Field Guide](#)
- (3) <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/american-smelt-eperlan-arc-en-ciel-fra.html>